



Le Maire

Direction Générale des Services
N/Réf. SM/BG n° 2023-04-4037
Affaire suivie par : Stéphane Massonnet
☎ : 05 57 52 98 27
✉ : mairie@ville-arcachon.fr

Monsieur Étienne GUYOT
Préfet de la Gironde
PREFECTURE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE
2 Esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux cedex

Arcachon, le

25 AVR. 2023

Objet : Projet de mise en 2x3 voies de l'A63 – motion de la Ville d'Arcachon

P.J. : 1

Copie : Monsieur Ronan LEAUSTIC, Sous-Préfet d'Arcachon

25 AVR. 2023

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule depuis le 30 janvier dernier jusqu'au 30 avril 2023, concernant le projet de mise en 2 x 3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, j'ai l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Raçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213300098-20230330-D2303_37-DE

D23.03_37

DEPARTEMENT
DE
LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
D'ARCACHON

67-2023

Mairie Arcachon

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 30 mars 2023 à 14:30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. FOULON, M. CAVOLI, MME MARESCOT, M. HERSZFELD, MME DEVILLIERS, M. LUMMEAUX, M. BEUNARD, MME BORDEDEBAT, MME CAUSSARIEU, M. FABRE, MME CASSOT, MME BILLET, M. SCAPPAZZONI, MME LIMOUZIN, M. PEYROT, MME MOULS, M. CAPTUS, MME DURAN-SIBE, MME DZIURA, M. NONI, M. SOULIER, M. GHYSELS, M. BONNIN, M. GIRARDET, M. BAUDE, M. PANONACLE

ONT DONNÉ POUVOIR : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

May ANTOUN À Yves HERSZFELD
Patrick LEFEBVRE À Bernard LUMMEAUX
Barbara LAFONTAINE À Paul SCAPPAZZONI
Jade PARIS À Maxime GIRARDET
Béatrice ROBICQUET À Vital BAUDE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme DUBROCA, M. HENIN

LE QUORUM EST ATTEINT

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213300098-20230330-D2303_37-DE

D23.03_37

RAPPORTEUR : M. Patrice BEUNARD

MOTION DE LA VILLE D'ARCACHON SUR LE PROJET DE LA MISE EN 2X3 VOIES DE L'A63 ENTRE BORDEAUX ET SALLES PAR RECOURS À UNE CONCESSION AUTONOME ET SUR L'INTÉGRATION DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DE L'A660

Mes Chers Collègues,

Par lettre datée du 2 février 2021, Madame la Préfète de Région a souhaité recueillir l'avis de la COBAS sur le projet portant sur la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles, par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau.

Après examen approfondi des différentes possibilités décrites sur cette future concession, les 4 maires de la COBAS lui ont répondu le 08 mars 2021 pour rejeter en bloc l'ensemble des scénarii proposés. Cette position a été confirmée par délibération de notre Conseil municipal du 24 mars 2021.

Dans le cadre de la concertation publique avec garants qui se déroule du 30 janvier 2023 au 30 avril 2023, les quatre Maires de la COBAS ont renouvelé, à maintes reprises, leur opposition totale à un péage sur l'axe de l'A660.

Si effectivement la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants du Bassin d'Arcachon de financer les infrastructures nécessaires à ces trafics.

A contrario, la mise à 2X3 voies de l'A660 n'est pas proposée et sa mise aux normes autoroutières et environnementales n'est qu'un artifice. Enfin, il est inacceptable d'envisager un péage sur l'axe de l'A660 et plus particulièrement au niveau de l'échangeur du Teich pénalisant très sérieusement la population du Bassin.

A ce titre, il est primordial de rappeler que la COBAS a récemment financé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat les deux échangeurs de Gujan-Mestras et une partie de la mise à 2X2 voies de la RN 250. Ces travaux essentiels pour améliorer la desserte du Bassin d'Arcachon ont coûté 52.5 millions d'euros qui ont été uniquement supportés, sans aucune participation financière, par la population locale.

Il n'est donc pas acceptable que les contribuables du territoire paient deux fois. Il en va du principe d'égalité des Citoyens devant les charges publiques.

Si l'État veut faire les travaux de mise à 2x3 voies de l'A63 uniquement, c'est à lui de les financer directement ou par concession et d'assumer ses actes envers la population.

Considérant :

- que la mise à 2X3 voies de l'A660 doit être retirée du périmètre d'études de la concertation de l'A63 ainsi que les mises aux normes autoroutières et environnementales envisagées ;

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 033-213300098-20230330-D2303_37-DE

D23.03_37

- que le péage envisagé à l'échangeur du Teich doit être retiré ;
- que le projet ne prend pas en compte le financement à hauteur de 52.5 millions par la COBAS de deux échangeurs sur la commune de Gujan-Mestras et la mise à deux fois deux voies de la RN250 de l'échangeur de La Hume au rond-point de Bissérié sous maîtrise d'ouvrage publique de l'État ;
- que le projet de l'État constitue donc une rupture de l'égalité devant les charges publiques ;
- que le projet génère, pour éviter les péages, des itinéraires alternatifs qui impactent dramatiquement les voies internes et les centres-villes des quatre communes de la COBAS mais aussi de Biganos et de Mios ;

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

NOUS OPPOSER FAROUCHEMENT à l'intégration de l'A660 dans le périmètre de la concession susvisée de l'A63 ;

NOUS OPPOSER FAROUCHEMENT à tout péage au Teich (sortie n° 3) ;

DEMANDER en cas d'intégration, malgré notre totale opposition, de prendre en compte dans les charges et conditions de la concession une créance de 52.5 millions au profit de la COBAS ;

DEMANDER en cas de création de péages sur l'A63 et l'A660, la gratuité pour les habitants de la COBAS, de la COBAN et du Val de l'Eyre.

Et après en avoir délibéré, M. le Maire met aux voix les propositions ci-dessus. Le Conseil Municipal à la majorité ADOPTE - M. BAUDE, Mme ROBICQUET (qui a donné pouvoir à M. BAUDE) votant contre.

Pour extrait certifié conforme,



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional

Maxime GIRARDET
secrétaire de séance

Alexis BONNIN
secrétaire de séance